



Revue LES TISONS

Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

e-ISSN: 2756-7532

p-ISSN: 2756-7524

N° 0001 - Juin 2024

Revue LES TISONS



Revue LES TISONS

Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Éditions *Cerfed*

Arrond. 5, Sect. 22, Av. Toguiyeni

e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524
<http://esjindex.org/search.php?id=6845>
<http://www.revuelestisons.bf>
lestisons@revuelestisons.bf

S/C Université Joseph KI-ZERBO
BV 30053 OUAGA 1200 Logements
10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso
(+226) 66006650/70104853

PRÉSENTATION/POLITIQUE ÉDITORIALE

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, Professeur titulaire de philosophie à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme à travers le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrique des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : **Anthropologie, Communication, Droit, Écologie, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie,**

Sociologie, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique pour être publiés (en ligne et papier).

MODE DE SOUMISSION ET DE PAIEMENT

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : lestisons@revuelestisons.bf.

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille (30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (00226.66.00.66.50, identifié au nom de OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

CONSIDÉRATION ÉTHIQUE

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

NORMES ÉDITORIALES

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^e session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Catherine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de l'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (200 mots maxi, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais.

DIRECTION DE PUBLICATION

Directeur : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Directeur adjoint : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

RESPONSABLE DES FINANCES

Mme Fati IDOGO, Agent des Services administratifs et financiers, UFR/SH, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Secrétaire : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Membres : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Beli Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Mathieu Beli DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso); Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

COMITÉ DE LECTURE

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Clotaire Alexis

BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Damien DAMIBA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso); Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso); Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Gauthier YÉ, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Hamado KABORÉ, CR, Historien, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Hamado Joël OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Jérémie ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso); Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso); Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Noumoutié SANGARÉ,

Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Ollo Pépín HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso); Dr R. Ulysse Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Rasmata BAKYONO/NABALOU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Relwendé DJIGUENDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso); Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Serge SAMANDOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso); Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo); Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso); Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo); Pr Bouma F. BATIONO, PT,

Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire); Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso); Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun); Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin); Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique); Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun); Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique); Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Firmin GOUBA, MC, Communicologue, IPERMIC, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada); Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France); Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada); Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique); Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo); Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Ludovic KIBORA, DR, Anthropologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Sébastien YOUNG BARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina

Faso); Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou (Mali); Dr Décaïrd KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire); Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo); Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun); Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire); Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali); Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire); Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France); Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal); Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali); Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire); Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal); Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique); Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France); Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ; Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).

Table des matières

L'épistémologie naturalisée selon Willard Van Orman Quine : chemin d'une science pour tous ... NATCHIA Koutoua Jean de Dieu.....	15
Socio-anthropologie d'une Maladie Tropicale Négligée dans une zone rurale du Niger : l'exemple de la lèpre à Danja et bourgades environnantes de Maradi ... MALAM MAMANE SANI Ibrahim, SOULEY ISSOUFOU Mamane Sani, ELHADJI DAGOBI Abdoua	39
Les instruments juridiques et méthodologiques de l'éthique de la recherche en Afrique subsaharienne : une revue systématique de la littérature ... ADJOVI Ingrid Sonya Mawussi, BALLEY Chabi Marius, MOUMOUNI MOUSSA Ismail, ADAMOUM Aïman	61
John Locke et la modernité libérale : aux sources de la tolérance ... BIYOGHE Pamphile.....	85
Partir de Fénelon et Condorcet pour repenser l'instruction des filles ... YABRÉ Kirgoua	109
Défis et perspectives de l'officialisation et la promotion des langues nationales au Burkina Faso BATIONO Zomenassir Armand	125
Du rejet de l'ambiguïté linguistique : principe majeur de la consolidation sociale ... COULIBALY Nalourgo Drissa.....	149
Stratégies d'empowerment et lutte contre l'extrémisme violent dans la Région des Savanes au Togo	167
Les particularités stylistiques de la poésie de Pacéré Frédéric Titinga ... BELEM Hamidou.....	203
Production d'œuvres d'art sculptées dans la controverse de l'inné et de l'acquis à Daloa en Côte d'Ivoire ... N'GUESSAN Kouadio Raymond	229
De la tripartition de pouvoirs chez Montesquieu : prévention contre l'abus de pouvoir ... SOUMBOUNOU Mamadou.....	243

Suivi parental des activités scolaires à domicile et réussite scolaire des élèves du lycée municipal de Yagma à Ouagadougou ... OUÉDRAOGO Fernand, SANKARA Yassia	261
Influence de l'intelligence émotionnelle sur le succès de carrière professionnelle chez les agents des institutions financières de Lomé au Togo ... KAZIMNA Pazambadi & LOAMEDENUDZI Koffi	289
Expressions littéraires et déconstruction des normes sociétales dans Devoir de cuisson de Hadiza Sanoussi BELEMTOUGRI Datoussinmaneba Xavier.....	305
Intelligence artificielle et robotique au service du système de santé de l'humanité ... AKA Pancrace	325
Perceptions des femmes utilisatrices des méthodes contraceptives non-médicales Au Burkina FASO ... BATIONO Nestor, SO Abdoulaye, KABORÉ Ahmed, NGANGUE Patrice, DRABO K. Maxime	347
Valeurs/savoirs endogènes et développement dans l'histoire et la littérature factuelle du Burkina Faso ... COULIBALY Dofini Dieudonné, DIPAMA Wend-Vénègda Arsène.....	367
Cultures et déliaison sociale en Afrique : de la recherche d'un vivre ensemble par une analyse critique du concept d'ivoirité ... TIENTEGA Koudregma Yaya	397
Le news management institutionnel : quels processus stratégiques pour la créativité dans l'espace ouest africain ? ... BEYI Wendgoudi Apollinaire	415
La réputation numérique de Dii Alfred Diban KI-ZERBO ... PARÉ Cyriaque	444



Défis et perspectives de l'officialisation et la promotion des langues nationales au Burkina Faso

*Challenges and perspectives of the officialization and
promotion of national languages in Burkina Faso*

BATIONO Zomenassir Armand
CNRST/INSS/DLLN
Laboratoire LEAC, Burkina Faso
zomenassir@yahoo.fr

Pour citer cet article

BATIONO Zomenassir Armand, 2024, « Défis et perspectives de l'officialisation et la promotion des langues nationales au Burkina Faso », *Revue LES TISONS*, N° 0001, Vol.1, Juin, p. 125-147.

Résumé : Au Burkina Faso, le conseil des ministres du 06 décembre 2023 a décidé d'ériger les langues nationales en langues officielles dans le but de créer les conditions de promotion et de valorisation des langues burkinabè. Une telle décision a provoqué des débats contradictoires au sein de la communauté scientifique. Pour mieux cerner cette dynamique de point de vue sur la question, nous avons mené une enquête de terrain suivie d'une recherche documentaire. C'est une étude qui s'inscrit dans le cadre de la politique linguistique. L'objectif visé est de recueillir et d'évaluer les opinions sur les liens qui pourraient exister ou pas, sur l'officialisation d'une langue et sa valorisation. Pour ce faire, nous avons choisi comme publique cible le monde universitaire et de la recherche. En termes de résultats, il ressort que les avis sont partagés sur la question. Certains enquêtés pensent que l'officialisation des langues nationales au Burkina Faso est une possibilité pour leur promotion. Par contre, d'autres opinions pensent qu'une officialisation ne garantit pas toujours la promotion d'une langue. Néanmoins, en termes de perspectives, des solutions ont été apportées en vue de permettre aux langues nationales de sortir de leur statut officieux pour un rayonnement national et international.

Mots-clés : langues nationales, langues officielles, politique linguistique, aménagement linguistique, glottopolitique

***Abstract:** In Burkina Faso, the Council of Ministers of December 6, 2023 decided to make national languages official languages with the aim of creating the conditions for the promotion and enhancement of Burkinabe languages. Such a decision sparked contradictory debates within the scientific community. To better understand this dynamic point of view on the issue, we conducted a field survey followed by documentary research. This is a study that falls within the framework of language policy. The objective is to collect and evaluate opinions on the links that may or may not exist, on the officialization of a language and its valorization. To do this, we have chosen the academic and research world as our target audience. In terms of results, it appears that opinions are divided on the question. Some respondents think that the officialization of national languages in Burkina Faso is a possibility for their promotion. On the other hand, other opinions believe that officialization does not always guarantee the promotion of a language. Nevertheless, in terms of perspectives, solutions have been provided to enable national languages to move beyond their unofficial status for national and international influence.*

Keywords: *national languages, official languages, language policy, linguistic planning, glottopolitics.*

Introduction

Le Burkina Faso compte une soixantaine de langues nationales¹⁹. Mais le français, langue minoritaire et dominante reste la langue officielle. Cette langue étrangère doit sa puissance et son rayonnement au dispositif législatif du pays qui la considère comme telle. Par ailleurs, la promotion des langues nationales a toujours été un sujet de débat au sein de la communauté scientifique. D'aucuns pensent que le fait que le français soit une langue officielle au Burkina Faso est un obstacle à la promotion et à l'épanouissement des langues nationales. Une telle vision n'est pas forcément partagée par tous les acteurs. Ce qui remet à jour, l'épineuse question sur la problématique de la politique linguistique du pays. Du reste, le gouvernement du Burkina Faso semble avoir une oreille attentive à cette problématique.

En effet, lors du conseil des ministres du 6 décembre 2023, il a été décidé d'ériger les langues nationales en langues officielles à travers un projet de loi portant révision de la constitution. Une décision plus ou moins acclamée par les populations. Ce nouveau statut des langues nationales semble, pour bien de personnes, l'une des

19 G. Kédrébeogo (1998, p. 105) identifie cinquante-neuf (59) langues nationales au Burkina Faso. Cependant, d'autres sources issues de plusieurs études plus ou moins officielles évoquent un nombre compris entre 62 et 70 langues nationales. Aussi, lors de la journée d'hommage au Professeur Kédrébeogo Gérard (initiateur de la carte linguistique du pays) le 18 janvier 2024 à l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS/CNRST/ Burkina Faso), une communication présentée par le Professeur Sanogo Mamadou Lamine indique quarante-huit (48) langues nationales voire moins selon le communicant, toute chose qui relance la problématique de l'épineuse question du nombre de langues nationales au Burkina Faso. Qu'à cela ne tienne, notre étude prendra comme référence les travaux scientifiques de G. Kédrébeogo (1998) qui restent toujours en vigueur dans le milieu scientifique.

meilleures chances pour la promotion des langues burkinabè. Cependant, cette noble décision du gouvernement suscite des interrogations : le statut officiel d'une langue est-il un critère de promotion et de valorisation de cette dernière ? La langue ne peut-elle pas s'imposer sans ce statut ? Quelles sont les mesures à prendre pour une valorisation des langues nationales au Burkina Faso ? La réponse à ces interrogations conduit aux hypothèses ci-après :

- Officialiser une langue n'est pas forcément une garantie de promotion de cette dernière ;
- Une langue qui ne porte pas les attributs de langue officielle peut bel et bien bénéficier d'un statut valorisant ;
- Plusieurs facteurs sont à prendre en compte dans le processus de valorisation et de promotion des langues nationales au Burkina Faso.

L'objectif visé dans cette étude est de nuancer les propos sur les liens qui existent entre officialisation et promotion des langues nationales et de proposer des pistes de solutions pour la valorisation des langues burkinabè. À ce titre, notre étude s'inscrit dans le cadre de la sociolinguistique, notamment dans l'un de ses sous-champs : la politique linguistique. Elle s'articulera autour des principaux points ci-après : les cadres théorique et méthodologique, l'approche conceptuelle, les fonctions et les statuts des langues nationales au Burkina Faso, les résultats de l'étude et la discussion.

1. Cadre théorique et méthodologique

Notre étude s'inscrit dans le cadre de la politique linguistique qui est un sous-champ de la sociolinguistique. Plusieurs auteurs ont donné leur point de vue par rapport à la notion de politique linguistique. Mais, toutes ces approches définitionnelles ont comme point commun, la désignation du rôle de l'État ou d'une entité supérieure. Ainsi, pour L-J. Rousseau (2005, p. 1), la notion de politique linguistique renvoie :

À toute forme de décision prise par un acteur social pour orienter l'usage d'une ou de plusieurs langues concurrentes dans une situation donnée. D'une manière générale, on entend par «

politique linguistique » toute forme de décision prise par un État, par un gouvernement ou par un acteur social reconnu ou faisant autorité, destinée à orienter l'utilisation d'une ou de plusieurs langues sur un « territoire » (réel ou virtuel) donné ou à en régler l'usage. La politique linguistique se situe au niveau de la détermination des objectifs généraux visés et elle peut couvrir toutes les catégories d'activité ou de situations de communication existant dans une société.

Aussi, pour présenter la nuance entre politique linguistique et aménagement linguistique, L-J. Calvet (1996, p. 11) définira la politique linguistique comme « un ensemble de choix conscients concernant les rapports entre les langue (s) et la vie sociale, et planification linguistique, la mise en pratique concrète d'une politique linguistique, le passage à l'acte en quelque sorte ». Par contre, L-J. Rousseau (2005, p. 4) parlera plutôt d'aménagement linguistique qui consiste, d'une manière très générale, en l'application d'une politique linguistique. En général, l'aménagement linguistique tient compte des aspects culturel et linguistique du développement. L'auteur (*op.cit.*, p. 5) définira l'aménagement linguistique comme :

Toute intervention d'une instance nationale ou internationale, ou d'un acteur social, qui vise à définir les fonctions ou le statut d'une langue ou de plusieurs langues en concurrence, sur un territoire ou dans un espace donné (aménagement du statut), ou à standardiser ou à instrumentaliser une ou plusieurs langues pour les rendre aptes à remplir les fonctions qu'on leur a assignées (aménagement du code) dans le cadre d'une politique linguistique préalablement définie.

Dans un pays, c'est généralement l'État qui porte la politique linguistique. Par contre, au Burkina Faso, pendant plusieurs décennies, cette politique a été explicitement portée par des ONG et des associations qui étaient plus actives sur le terrain de la valorisation des langues nationales. Ce qui a certainement conduit à des résultats mitigés suite à la méfiance des populations. Ainsi, au regard de ce qui précède, nous convenons avec H. Boyer (2010, p. 3) que « la notion de politique linguistique est appliquée en général à l'action d'un État et désigne les choix, les objectifs, les

orientations qui sont ceux de cet État en matière de langue(s) ». Cette vision va en droite ligne avec les ambitions actuelles de l'État du Burkina Faso qui a décidé de mener une politique d'officialisation des langues nationales du pays. Des raisons objectives justifient ces prises de décisions.

En effet, au Burkina Faso, on assiste de plus en plus, à la perte des valeurs culturelles endogènes au profit de certaines valeurs occidentales. Aussi, pour une meilleure appréciation de notre étude en lien avec nos objectifs, nous avons privilégié les universités publiques et le Centre national de la recherche scientifique et Technologique (C.N.R.S.T.) comme zones d'étude. Notre méthode de travail a consisté à mener une enquête de terrain auprès des linguistes au sein de la communauté scientifique (enseignants chercheurs et chercheurs) et d'étudiants en linguistique pour recueillir leur opinion sur la question d'officialisation des langues nationales au Burkina Faso. Le choix de cette catégorie de personnes n'est pas fortuit. Il s'agit de questions purement techniques et nous espérons que dans la contradiction, jaillirait la vérité. L'échantillon est composé de cent (100) personnes interrogées sur les sites des universités publiques et du C.N.R.S.T. (voir questionnaire en annexes).

2. Approche conceptuelle

Il est opportun d'élucider les concepts langue nationale, langue officielle qui seront utilisés tout au long de notre étude.

2.1. Langue nationale

Pour cette approche définitionnelle de langue nationale, N. Halaoui (1995, p. 21) constate plusieurs conceptions : une conception globale « territorialiste » et une conception globale « extra territorialiste », ainsi qu'une conception sélective « unitariste » ou au contraire « pluraliste ». Selon l'auteur, la conception globale « territorialiste » désigne une langue qui appartient à toute la Nation. C'est aussi, une langue qui est parlée par la totalité de la population ou la quasi-totalité de celle-ci. Cette vision fait apparaître le principe de couverture du territoire national par une seule langue. Ce qui est rare surtout en Afrique. Par conséquent, N.

Halaoui (1995, p. 39) évoque aussi la conception globale « extra territorialiste ». Pour lui,

Il faut maintenant faire remarquer que les situations de couverture du territoire national par une seule langue sont rares en Afrique. Ceci a imposé d'élargir la conception de la langue nationale à plusieurs langues réunies, et d'aboutir, sans avoir jamais été défini ou proclamé, au principe de la couverture collective du territoire national. Ainsi, les langues nationales sont aussi des langues qui, associées par leurs aires respectives d'utilisation, couvrent le territoire national.

Pour la conception « sélective » mais aussi « unitariste » de la langue nationale, l'auteur indique que c'est la situation où une langue est retenue comme langue nationale parmi les langues attestées du pays (cas du Burundi). Quant à la conception « sélective » et « pluraliste », plusieurs langues sont désignées comme langues nationales parmi une multitude de langues du pays (Congo, Sénégal).

De ce qui précède, seule la conception extra territorialiste semble concerner le Burkina Faso. Car, selon l'auteur, c'est « la conception de la langue nationale la plus répandue dans la francophonie, sans pour autant être la conception la plus attestée dans les textes de loi, ... une langue nationale est une langue traditionnellement parlée sur le territoire national ».

En général, en Afrique noire francophone, l'ensemble des langues d'origine africaine dans un pays sont dites langues nationales. Cependant, après avoir observé la perception de la notion de langue nationale par les populations au Burkina Faso, A. Batiana (1993, p. 15) constate que l'utilisation actuelle de ce terme semble désigner de manière opératoire, toute langue de groupe ethnique du Burkina dont les membres sont des citoyens burkinabè. Il tire de cette remarque une conclusion en observant que la langue nationale est la langue du groupe ethnique.

2.2. Langue officielle

N. Halaoui (1995, p. 39-41.) constate trois conceptions de la langue officielle :

Selon la première conception, qui peut être qualifiée de classique, la langue officielle est avant tout la langue utilisée à l'écrit dans les institutions de l'État. Elle peut être utilisée à l'oral, mais elle ne l'est pas nécessairement. Enfin, elle peut aussi être, dans cette même conception, la langue dans laquelle se fait la correspondance entre le citoyen et les institutions publiques.

Selon la deuxième conception, l'officialisation d'une langue se rapporte à « la langue officielle de l'État, ou la langue d'expression officielle, [...] la langue dans laquelle l'officiel s'exprime ou travaille ». Elle est surtout qualifiée d'institutionnelle ;

La troisième conception, quant à elle, élargit le champ d'utilisation de la langue officielle. Celui-ci est développé, il est étendu jusqu'à [s]es limites extrêmes, qui ne peuvent être que celles du territoire du pays considéré. Telle est le cas quand la langue officielle devient la langue de la République ou la langue du pays, celui-ci étant nommé. Elle est qualifiée de 'globale' et de 'territorialiste'.

De ce qui précède, on relève que la première conception concerne le statut actuel du français au Burkina Faso. En effet, selon N. Halaoui (1995, p. 42) « le français est la langue la plus souvent rencontrée dans le statut de langue officielle dans les États soumis à l'unilinguisme officiel. Parmi ceux-ci, il y en a douze dont les textes reconnaissent ce statut à cette langue ». En effet, la constitution du 2 juin 1991 sous la quatrième république en son article 35, consacre le français comme langue officielle au Burkina Faso. Le français, de par sa fonction officielle, apparaît comme une langue de crête, c'est-à-dire une langue dominante.

3. Les fonctions et les statuts des langues nationales et du français

Plusieurs études ont été menées pour établir les fonctions et les statuts des langues nationales et le français au Burkina-Faso. Selon les travaux de A. Napon (1992, p. 36-37), le français occupe diverses fonctions au Burkina Faso :

D'abord, on a la fonction (0) ou fonction officielle. Elle est due au fait que c'est la langue française qui régit la vie politique,

économique et sociale des pays. Ainsi, toutes les institutions fonctionnent exclusivement en français (administration, radio, télévision, presse écrite, etc.).

Ensuite, on a la fonction (E) ou fonction d'enseignement. Le français est la seule langue de la scolarisation dans le pays. Cette langue est utilisée comme matière et véhicule de l'enseignement au primaire, au secondaire et au supérieur.

En outre, on a la fonction (I) ou fonction internationale. Le français assume ce rôle car il permet au Burkina Faso d'élargir ses échanges économiques et culturels à l'échelle mondiale. En effet, les Burkinabè ont besoin du français pour se faire comprendre aussi bien en Afrique que dans le reste du monde.

À cela s'ajoute la fonction (W) ou fonction à communication étendue. Nous attribuons cette fonction au français car il sert de trait d'union entre les différents groupes ethniques impliqués dans l'effort de construction du pays. C'est une langue véhiculaire à l'échelle nationale. Elle permet au Gulmancé de se faire comprendre du Nuna et vice-versa.

De plus, on a la fonction (C) ou langue de la capitale. En raison de sa situation politique, Ouagadougou constitue le pôle d'attraction de la plupart des travailleurs à la recherche d'un emploi rémunéré. Cet afflux des gens vers la capitale fait de Ouagadougou une cité composite où l'on y retrouve les représentants de toutes les ethnies du pays. Par rapport à cette configuration ethnolinguistique de la ville, le français constitue un important moyen de communication à même de permettre aux gens de se comprendre les uns des autres.

Et enfin, on a la fonction (R) ou fonction religieuse. Elle est occupée par la langue française car le français est utilisé par les chrétiens à l'église et au temple pour dire les messes.

En dépit des pouvoirs qui sont conférés au français, les langues nationales demeurent incontournables dans la vie quotidienne des Burkinabè en ce sens qu'elles occupent des rôles véhiculaire et vernaculaire.

Le rôle véhiculaire est généralement assuré par les langues de grande diffusion ou langues de grande couverture territoriale. On

remarquera qu'en lieu et place de langues véhiculaires, D. Barreteau (1998) emploie le terme de langues principales. Selon ses travaux (1998, p. 6), il s'agit du mooré, langue véhiculaire qui est parlé par la majorité de la population du pays (50,54%), du fulfuldé, qui est la deuxième langue en terme numérique (9,72%). Cette langue est bien présente dans la Région du Sahel du pays. Et enfin, du jula qui est parlé dans la partie Ouest du pays (2,64%). La langue jula est bien présente dans le commerce. Par conséquent, elle est considérée comme la langue passeport dans cette localité du Burkina Faso. À ces trois langues principales, on peut adjoindre le gulmacéma (5,76%) qui est considérée par Barreteau comme une langue moyenne mais qui couvre toute la partie Est du pays. Selon l'auteur (*op. cit*),

L'importance du jula a été minorée dans ce recensement du fait que la question portait sur les langues parlées en famille, alors que le jula est une langue véhiculaire parlée sur les marchés, en ville etc., et tend même de plus en plus à supplanter les langues minoritaires parlées en famille dans le sud-ouest du pays.

N'est-ce pas dans cette logique que N. Nikiéma (2003, p. 187) affirme que « Le jula qui compte très peu de locuteurs natifs (au Burkina Faso) a cependant une très grande extension. Il est pratiquement utilisé dans toutes les régions de l'Ouest ». Aussi, après avoir fait observer qu'il existe une énorme variation du poids démographique des langues nationales du pays, N. Nikiéma (1998, p. 125) retient que le mooré est parlé par (52%) de la population, le fulfuldé (11%), le bobo (7%) et le gulumancema (4,5%).

Quant au rôle vernaculaire, il est assuré par les langues intra ethniques ou langues de groupes ethniques connues sous l'appellation de langues maternelles. Pour A. Napon (1992, p. 43), « les langues intra-ethniques ou langues à communication moins étendue, sont d'importants éléments de cohésion sociale. Elles consolident l'unité et renforcent la solidarité au sein des groupes ethniques ».

4. Résultats

Cette partie de notre travail représente essentiellement les réponses aux questions (Q) posées aux enquêtés. Le bilan de ces résultats se présente comme suit :

Que doit-on comprendre par langue officielle en français facile ?

À cette question, nous avons obtenu plusieurs définitions dont les plus importantes sont :

Verbatim :

Une langue officielle est une langue de l'État. Autrement dit, c'est une langue des institutions de l'État. C'est la langue de l'école, de l'administration, de la justice et bien d'autres. En d'autres termes, cela signifie que les opinions en langues nationales sont désormais valables devant les institutions de l'État. Cela voudrait dire aussi que toute science peut se développer uniquement dans les langues nationales avant d'être traduite dans d'autres langues étrangères. Ce qui peut booster l'émergence des savoirs locaux. Sur le plan scolaire, par exemple, les langues nationales seront prises en compte, de façon progressive, dans les différents processus d'évaluations des élèves et étudiants. Aussi, les formations obtenues en langues nationales connaîtront une valorisation. Par exemple, des titres de capacité obtenus dans les domaines de l'agriculture, de l'hygiène publique, de l'alphabétisation et bien d'autres seront pris en compte. Toute chose qui permettra de lutter contre une grande partie du chômage qui était jadis lié à l'analphabétisme en français.

À travers ces différentes propositions de définitions de la langue officielle en français facile, nous constatons que le sujet semble bien être maîtrisé à bien des égards.

Que pensez-vous de la mesure du gouvernement d'officialiser les langues nationales du pays ?

À cette question, nous obtenons 100% de réponses favorables. Ces opinions favorables viennent confirmer que les questions des langues nationales éveillent le patriotisme national. Cela témoigne que les spécialistes des langues nationales ont une union sacrée autour de la question. À ce titre, nous présentons les réponses suivantes :

Verbatim :

La langue est l'affirmation de l'identité culturelle. C'est le véhicule ou le support de la culture. Sans la langue, il n'y a point de culture. C'est la langue qui permet de connaître la communauté, l'ethnie, les us et les coutumes. Perdre sa langue, c'est perdre son identité, sa culture. Au Burkina Faso, de nombreux citoyens sont en perte de repère. Car, le français est devenu leur langue maternelle. Il faut saluer la décision courageuse du gouvernement qui a baissé le français d'un ton pour le ramener à une fonction de langue de travail. Le nouveau statut des langues nationales permettra sans doute de dérouler la politique linguistique tant voulue par les chercheurs. L'absence des langues nationales dans les institutions de l'État brime une très grande partie des citoyens du pays qui ne comprennent que les langues nationales. Beaucoup de personnes ont perdu un pan de leur patrimoine culturel à cause de la diglossie du français. Dans nos universités, nous enseignons des cours de glottopolitique en vain. Car, on ne sent pas l'impact des changements voulus par les objectifs des enseignements en linguistique. Les langues nationales participeront au développement du pays en activant une soixantaine de cultures endogènes du Burkina Faso. C'est une grande richesse.

Quel est le rôle des linguistes dans ce processus ?

Pour la mise en œuvre de la politique linguistique au Burkina Faso, les linguistes pensent qu'ils doivent, entre autres :

- Encadrer le processus politique par des conseils et des orientations pour l'essor des langues nationales ;
- Valider les textes officiels écrits en langues nationales sur l'orthographe et la terminologie avant toute vulgarisation ;
- Standardiser les orthographes et les terminologies pour la valorisation de chaque langue nationale ;
- Promouvoir les littératures orales et écrites en langues nationales en tenant compte de l'esprit et des critères sociolinguistiques et ethno-linguistiques de chaque groupe ethnique ;
- Diffuser les résultats de la recherche en langues nationales ainsi que le partage des ressources linguistiques ;
- Collaborer avec toutes les structures de promotion des langues nationales pour faciliter l'introduction des langues nationales

dans le système éducatif ainsi que dans tous les domaines de la vie publique ;

- Donner des avis et apporter leur soutien à la Commission nationale des langues nationales (C.N.L.N.) et au Secrétariat permanent de la promotion des langues nationales (S.P. /P.L.N.) ;
- Proposer des stratégies de promotion des langues nationales à la C.N.L.N. et au S.P. /P.L.N. ;
- Participer aux différents travaux des sous-commissions des langues nationales ;
- Prendre toute initiative heureuse pour l'essor des langues nationales au Burkina Faso.

L'officialisation d'une langue rime-t-elle avec sa promotion ?

Si oui, pourquoi ?

Lors de la collecte des données, nous avons relevé deux types de réponses. L'une affirmative et l'autre un peu plus nuancée.

Pour ceux qui estiment que l'officialisation peut conduire à la promotion, évoquent les raisons ci-après :

Verbatim :

Le français est une langue officielle au Burkina Faso. Si les langues nationales bénéficient des mêmes conditions, elles peuvent bel et bien avoir un statut valorisant et s'affirmer naturellement au sein des populations. Pour cela, il faudra revoir en profondeur la législation actuelle en matière de langue dans notre pays en vue de créer les conditions favorables à l'épanouissement de nos langues. Contrairement aux langues nationales, le français a été présenté aux africains comme une langue savante. Il appartient au pouvoir politique de dire le contraire aujourd'hui pour s'attaquer aux préjugés qui planent sur les langues nationales.

En résumé, on peut dire que ceux qui pensent que l'officialisation crée la promotion prennent toujours le cas du français au Burkina Faso. En effet, le français, langue officielle au Burkina Faso, a un statut valorisant. Ce qui pousse les populations à l'adopter pour avoir du travail et communiquer avec l'administration. C'est la

langue savante (la langue des civilisés) qui permet de s'instruire et d'avoir accès au monde moderne et à la science. C'est de cette façon que le français a été présenté aux Burkinabè. Et cette position a été consacrée par la législation du pays, ce qui a naturellement installé le français dans les habitudes des populations. En dépit de ces réponses, d'autres enquêtés pensent que l'officialisation d'une langue ne garantit pas toujours sa promotion.

Verbatim :

Il ne suffit pas de rendre une langue officielle pour que cela crée de la promotion. Une langue officielle qui n'est pas capable de couvrir les besoins de communication de la population ne peut pas s'épanouir. Si cette langue n'est pas capable de développer la science, de s'impliquer dans la vie active, administrative et scolaire, elle restera porteuse d'un titre et non d'un statut valorisant.

De ces opinions nous retenons qu'une langue officielle qui n'a pas un statut valorisant ne peut être valorisée. Elle ne sera pas attractive et n'apportera aucun intérêt pour les besoins de communication d'une population. Elle restera uniquement dans les annales de l'histoire.

À la vue des opinions, on constate que cette question pose le problème des représentations sociales du français et des langues nationales au Burkina Faso.

Que proposez-vous pour accompagner l'État dans sa démarche ?

Pour cette question, la plupart des enquêtés proposent au plus, quatre (04) langues officielles. Il s'agit du mooré, du fulfuldé, du jula et du gulfancéma.

Verbatim :

Bien avant la prise de cette décision, des chercheurs burkinabè avaient déjà travaillé sur la simulation de la couverture géographique des langues du pays. Par exemple, des enseignants chercheurs et des chercheurs comme Nikiéma Norbert et Kédrébégo Gérard ont suffisamment produit des documents

qui établissent les capacités de couverture des langues du pays. Au regard de ces productions scientifiques, nous pensons que les quatre (04) langues nationales sont à mesure de couvrir les besoins de communication des populations. C'est à l'État de définir dans une politique, les Rôles que peuvent jouer les autres langues du pays.

En résumé, on retient que ces langues suffisent pour la couverture nationale et les besoins de communication des populations au regard de leur véhicularité, de leur dispersion géographique, de leur poids démographique et de leur vitalité. Aussi, ce sont des langues qui sont suffisamment équipées pour faire leur entrée dans l'administration et dans le système éducatif. Cependant, il est demandé à l'État de définir le rôle des autres langues nationales pour éviter les frustrations au sein de la population et par conséquent le rejet de ces langues. Par exemple, si les quatre langues suscitées ont des fonctions nationales, les autres langues peuvent avoir des fonctions régionales, des fonctions provinciales et bien d'autres.

Enfin, une recherche documentaire répertoriée dans les références bibliographiques a permis de consulter un certain nombre de documents relatifs à la présente étude.

5. Discussions

Au cours de l'enquête de terrain, il ressort que la définition du terme langue officielle en français facile est bien maîtrisée par les spécialistes de la question. Aussi, la mesure du gouvernement a été bien accueillie et saluée. À ce titre, les linguistes marquent leur disponibilité pour accompagner l'État dans ce processus. Cependant, ils relèvent quelques limites concernant cette mesure. En effet, ils font observer que l'officialisation d'une langue n'est pas forcément une garantie pour sa promotion. Car, une langue officielle qui n'a pas un statut valorisant peut connaître une disparition progressive.

La valorisation d'une langue n'est pas liée au titre qu'il porte mais à son statut. Par exemple, en France, le français est la langue de la République et non une langue officielle. Mais, son statut valorisant fait d'elle une langue incontournable dans ce pays. Ce qui signifie

que la promotion d'une langue dépend de l'usage qu'on en fait. Dans certains pays africains, le français s'arroge le titre de langue officielle. Elle devient la langue de l'administration, du travail et de l'école. Ce statut valorisant lui confère une diglossie sur les langues locales en présence. Aussi, on peut avoir plusieurs langues officielles dans un pays. Par exemple au Canada, on parle de bilinguisme officiel et inégal entre le français et l'anglais. À ce niveau, bien que le français soit investi du statut de langue officielle, il n'a pas la même valeur dans les usages que l'anglais qui porte le même statut. Car, selon J. R. Edwards, (1977, p. 257) et P. H. Smith, et al, (1977, p. 284), « l'Anglais semble la langue du pouvoir économique et financier », c'est-à-dire la langue du travail et de réussite économique et sociale. Elle est la langue la plus parlée dans la majorité des provinces et des territoires du pays. Par contre pour la Commission Gendron, (1972), « Le Français, au contraire, était la langue de la famille, la langue de l'église catholique toute puissante, la langue du folklore, la langue des petits salariés ». Elle est la langue la plus parlée au Québec ainsi que dans certaines régions de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba.

De ce qui précède, on constate que la vitalité d'une langue dépend de son usage par ses locuteurs. Par exemple, l'anglais est considéré comme la langue des États-Unis d'Amérique (USA). Cependant, nulle part dans la constitution américaine, il n'est précisé le statut de cette langue dans le pays car, tous les États ne l'ont pas adopté comme langue officielle. De nos jours, seuls 29 États américains ont déclaré l'anglais comme « langue officielle » ou « langue commune ». Il s'agit entre autres de : Alabama (1990), Alaska (1990-1998), Arizona (1988), Arkansas (1987), Californie (1986), Caroline du Nord (1987), Caroline du Sud (1987), Colorado (1988), Dakota du Nord (1987), Dakota du Sud (1995), Floride (1988), Géorgie (1986-1996), Hawaï (1978), Idaho (2007), Illinois (1969), Indiana (1984), Iowa (2002), Kansas (2007) Kentucky (1984), Mississippi (1987), Missouri (1998), Montana (1995), Nebraska (1920), New Hampshire (1995), New York (2001), Tennessee (1984), Utah (2000), Virginie (1981 et 1996), Wyoming (1996). Par ailleurs, rappelons que l'espagnol est la deuxième langue la plus parlée aux USA après l'anglais.

Selon l'Unesco (2003, p. 1), neuf (9) facteurs sont nécessaires pour la vitalité d'une langue. Il s'agit entre autres de : la transmission intergénérationnelle de la langue ; du nombre absolu de locuteurs ; de la proportion de locuteurs dans la population globale ; des tendances de restriction de la langue à des domaines particuliers ; de la réponse aux nouveaux domaines et médias ; du matériel pédagogique et de l'accès à l'écrit ; de la politique langagière et des attitudes des institutions ; de l'attitude des membres de la communauté vis-à-vis de la langue ; de la quantité et la qualité de la documentation. Autrement dit, la vitalité d'une langue dépend de sa véhicularité, de son poids démographique, de sa dispersion géographique et de son degré d'équipement.

Pour le cas spécifique de l'Afrique francophone, une politique impérialiste a permis au français d'avoir une ascendance sur les langues locales en se basant sur des arguments fallacieux. C'est pourquoi, portant une analyse sur la diglossie du français en Afrique, notamment sur les langues locales en Afrique francophone, M. L. Sanogo (1995, p. 299) pense que :

[...] la question linguistique est jusqu'à présent très mal posée en Afrique. D'abord, le français ne joue pas un rôle de « langue neutre » car il est devenu la langue d'une minorité, la langue dominante, le prestige linguistique d'une élite francophone. Ensuite, le français permet, certes, des ouvertures sur l'extérieur, mais il est aussi le moyen d'exclusion de plus de 90 % des potentialités humaines. Dans nombre de ces pays africains, son officialisation n'a qu'un contenu économique et social mineur devant un enjeu politique de taille. De plus, les risques de conflits ethniques sont présentés comme un épouvantail dans une image caricaturale d'une Afrique primitive. Il s'agit plutôt d'un discours de propagande contre toute idée d'officialisation des langues africaines.

Ainsi, en ce qui concerne la promotion des langues nationales au Burkina Faso, une mobilisation générale s'avère nécessaire. Il s'agit d'abord de renforcer l'implication des chefs coutumiers et religieux. En effet, les chefs coutumiers sont généralement les garants de la culture de leur terroir. Ils ont pour rôle d'assurer la pérennité des valeurs linguistiques et culturelles de la société. Ils ont aussi une

influence positive sur l'ensemble de leur communauté. C'est pourquoi, leur implication et leur présence auprès des gouvernants dans le but de la promotion des langues nationales s'avère nécessaire. Par exemple, le Moogho Naaba qui est le Chef suprême des Mosse ne n'exprime qu'en mooré bien qu'il ait fait des études supérieures. Aussi, les chefs religieux sont aussi dans cette dynamique de valorisation des langues nationales.

En effet, les religions chrétiennes dans leur ensemble enseignent la parole de Dieu dans plusieurs langues nationales dans le pays. Plusieurs documents religieux, en l'occurrence la bible, sont traduits et enseignés en langues nationales. Quant à la religion musulmane, et en dehors de la prière qui est dite en arabe, on constate de plus en plus l'introduction des langues nationales sur les radios communautaires pour la sensibilisation des fidèles dans la gestion de leur foi. En plus des coutumiers et religieux, il est important de s'appuyer sur la société civile. Elle constitue un maillon important car, elle représente toutes les sensibilités de la société. Son adhésion à cette cause conforte le pouvoir politique dans sa démarche. Son soutien permettra de propulser les visions du gouvernement vers une promotion réelle de nos langues nationales. Aussi, il est nécessaire de reconnaître et de saluer les efforts des associations et des ONG qui militent pour la valorisation des langues dans le pays. Ces structures ont une longueur d'avance en termes d'expérience sur les questions de langues nationales. Pour rappel, on relève que pendant longtemps au Burkina Faso, ce sont les associations et les ONG qui ont encouragé l'enseignement des langues nationales dans le pays.

L'ONG OSEO, actuel Solidar Suisse et l'ONG tin-tua en sont des parfaites illustrations. Elles ont développé des méthodes d'approches qui pourraient servir de tremplin à l'État pour son projet d'officialisation et de valorisation des langues nationales. À cela s'ajoutent les Partenaires financiers et techniques (PTF) qui épousent la cause de la valorisation des langues dans le monde. Ils sont d'une importance capitale dans le financement des projets d'alphabétisation et d'enseignement bilingue au Burkina Faso. En outre, il est opportun d'associer les partis politiques. En effet, les partis politiques ont un rôle capital à jouer. Leurs objectifs seront

de travailler à pérenniser les acquis. Pour ce faire, ils seront obligés d'inscrire dans leur programme, les moyens et les stratégies à mettre en œuvre pour la protection et la promotion des langues nationales pour une politique linguistique cohérente.

D'autres entités sont à prendre en compte dans ce processus. Il s'agit, entre autres, des opérateurs économiques, de la Société internationale de linguistique (SIL), des initiatives privées. En plus de cela, il serait opportun que l'État renforce le financement des universités et des centres de recherches pour des études approfondies sur les questions des langues ainsi que les animations de colloques nationaux et internationaux, des séminaires en vue du partage d'expériences et d'expertises. Aussi, il faudra à ce titre, créer des départements de linguistique dans toutes les universités du pays et renforcer les capacités d'accueil des départements existants pour faire face aux éventuels besoins de communication de la population dans les langues du pays.

En revanche, toute cette démarche pour la promotion des langues, doit être nécessairement englobée dans une politique linguistique forte. En la matière, plusieurs types de politiques linguistiques ont été développés à travers le monde. Il s'agit, entre autres, de la politique d'assimilation ; de la politique de non-intervention ; de la politique de valorisation de la langue officielle ; de la politique de statut juridique différencié ; de la politique de bilinguisme ou de trilinguisme ; de la politique d'internationalisation linguistique ; des politiques sectorielles ; des politiques linguistiques mixtes ; de la politique de multilinguisme stratégique et bien d'autres politiques. Dans le contexte du Burkina Faso, deux types de politiques semblent avoir été développées. Il s'agit, d'une part, de la politique de valorisation de la langue officielle. Elle a été mise en place dans le but de promouvoir le français en lui offrant le statut de langue officielle parmi une soixantaine de langues nationales que compte le pays. Et d'autre part, de la politique de bilinguisme ou de trilinguisme qui a été mise en place dans les écoles bilingues langue nationale/français, par les ONG et Association de concert avec le Ministère en charge de l'Éducation pour tenter de sauver les langues burkinabè.

Par ailleurs, en plus de la constitution qui a été modifiée pour prendre en compte l'officialisation des langues nationales, il faudra des textes de loi qui permettent de donner des statuts et des rôles aux langues en fonction de leur couverture géographique. Ce qui consiste à établir un aménagement linguistique du pays. Ce qui signifie que le gouvernement burkinabè doit adopter une politique linguistique explicite assortie d'un plan d'aménagement cohérent. Selon L.-J. Rousseau (2005, p. 18-19), l'élaboration d'un plan d'aménagement linguistique comprend plusieurs étapes. Il s'agit de :

- La connaissance précise et détaillée de la situation sociolinguistique de départ ;
- Le marché linguistique (national, infranational, régional, international) ;
- L'état de la description des langues ;
- L'évaluation de la demande sociale ;
- L'évaluation de la demande politique ;
- La détermination des besoins ;
- Les ressources linguistiques existantes ;
- La définition de la situation souhaitée ;
- La détermination du plan de travail ;
- Le contrôle et l'évaluation de la stratégie et de sa mise en œuvre à la lumière des résultats obtenus.

Rappelons que tous les théoriciens ne se sont pas accordés sur le terme aménagement linguistique bien que toutes les autres propositions de termes renvoient à la même réalité. En effet, en lieu et place de ce terme, certains auteurs parlent plutôt de planification linguistique et de politique linguistique. Cependant, lors du symposium international en 1985 sur les « problèmes de glottopolitique », J.-B. Marcellesi et L. Guespinont ont substitué tous ces termes à glottopolitique qu'ils définissent par la suite comme « toute action de gestion de l'interaction langagière où intervient la société » (L. Guespin et J.-B. Marcellesi, 1986, p. 15). Une telle situation nécessitera « l'intervention sociolinguistique » qui regroupe toutes les formes et les pratiques d'aménagement linguistique en vue d'encadrer l'évolution de la situation sociolinguistique du pays.

Conclusion

Au Burkina Faso, les langues nationales sont désormais des langues officielles. Une loi a été prise à ce titre. L'objectif visé par cette législation est de valoriser et de promouvoir les langues locales du pays. Cependant, la prise de ce texte a créé une polémique au sein de la communauté scientifique. Cela a conduit la présente étude au sein de ce milieu dans l'objectif de recueillir des opinions et trouver des pistes de solutions pour l'émergence des langues nationales. Comme résultats, il ressort que l'officialisation d'une langue ne garantit pas toujours sa promotion.

En termes de perspectives pour la valorisation des langues nationales, il sied d'entreprendre une mobilisation sociale pour impliquer toutes les composantes de la société à ce projet. Il s'agit, entre autres, des chefs coutumiers et religieux, de la société civile, des partenaires financiers et techniques. En outre, certains réglages techniques sont nécessaires. L'un des plus importants est de procéder à un aménagement linguistique du pays. Cela peut permettre d'attribuer des rôles et des fonctions aux langues nationales en fonction de leur couverture géographique. C'est aussi une façon d'anticiper sur les conflits linguistiques, notamment le repli identitaire, les stigmatisations et l'irrédentisme linguistique.

Références bibliographiques

BATIANA André, 1993. « La question des langues nationales au Burkina. » Communication au colloque sur les langues nationales dans les systèmes éducatifs, DGINA, p. 14-24.

BARRETEAU Daniel 1998. Système éducatif et multilinguisme au Burkina Faso. Recueil d'article, ORSTOM, Centre de Ouagadougou. Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération.

BOYER Henri, 2010 « Les politiques linguistiques », *Mots. Les langages du politique*, Open Edition, p. 67-74.

CALVET Louis-Jean, (2002), *Le marché aux langues : les effets linguistiques de la mondialisation*, Paris, Plon.

COMMISSION GENDRON, 1972, *La situation du Français au Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec.

EDWARDS John R., 1977, "Ethnie Identity and Bilingual Education. In H. Giles", *Language, Ethnicity and Inter-group Relations*, London, Academie Press: 253-279.

GUESPIN Louis, & MARCELLESI, Jean-Baptiste, 1986, « Pour la glottopolitique », dans *Langages*, 83, 5-34. DOI : 10.3406/lgge.1986.2493

HALAOUI Nazam, 1995, *Lois et règlements linguistiques des états francophones*, Paris, ACCT. 639 p.

KEDREBEOGO, Gérard 1998. « La situation linguistique au Burkina Faso », in Actes du séminaire atelier tenu à Ouagadougou du 19 au 21 octobre 1998 sur les *Médias, démocratie et langues nationales*, CSI, pp 101-120.

NAPON Abou, 1992, *Etude du français des non-lettrés au Burkina Faso*, Université De Rouen, thèse de doctorat (nouveau régime), 316p

NIKIEMA, N. 2003. « Contribution aux propositions de glottopolitique pour le Burkina multilingue », in *Mélanges en l'honneur des professeurs Ambroise ZAGRE et Gali MEDA* à l'occasion de leur départ à la retraite, Cahiers du CERLESHS, numéro spécial (NIKIEMA, N. et SALO, P. éd., Université de Ouagadougou, pp. 173-202. Problèmes de glottopolitique, 1985, Actes du symposium international, 20-23 septembre 1984, sous la dir. de A. Winther, Rouen, Publications de l'Université de Rouen

UNESCO 2003, *Ad Hoc Expert Group on Endangered Languages, 2003*. Language Vitality and Endangerment, Document submitted to the International Expert Meeting on UNESCO Programme Safeguarding of Endangered Languages Paris, 10–12 March 2003.

ROUSSEAU Louis-Jean, 2005, *Élaboration et mise en œuvre des politiques*

linguistiques. Séminaire Francophonie-Russophonie sur les politiques linguistiques, May 2005, Saint-Petersbourg, Russie. hal- 02424020

SANOGO Mamadou Lamine, 1995, Questions de glottopolitique en Afrique noire Francophone.conférence-débat du 13 août 1995 à

Paris dans le cadre d'une journée organisée par les étudiants burkinabé. URA CNRS 1164 SUDLA. Université de Rouen, pp. 297-356

SMITH Philip H, TUCKER G. Richard. and TAYLOR Donald. H. 1977, "Language, Ethnic Identity and Inter-Group Relations: One migrant groups reaction to language planning in Quebec", In H. Giles, *Language, Ethnicity and Inter-group Relations*, London, Academic Press, p. 283-305

Annexes

Questionnaire de l'enquête de terrain :

Que doit-on comprendre par langue officielle en français facile ?

Que pensez-vous de la mesure du gouvernement d'officialiser les langues nationales du pays ?

Quel est le rôle des linguistes dans ce processus ?

L'officialisation d'une langue rime-t-elle avec sa promotion ?

Que proposez-vous pour accompagner l'État dans sa démarche ?